

L'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement d'ici 2015, est d'atteindre une baisse de 7 % de la production d'ordures ménagères. Dès 2002, un dispositif de compostage a vu le jour sur l'aire toulonnaise.



Le compostage : le respect de l'environnement

Il s'agit des déchets des ménages, issus de l'entretien des cours et jardins (*tonte de gazon, branches, feuilles mortes...*) réalisé par l'administré (hors professionnels).

Comment procéder pour l'enlèvement de mes déchets verts ?

La ville de Toulon propose un service gratuit d'enlèvement des déchets verts sur simple appel. Il suffit de contacter **la Direction de la Propreté des Espaces Publics au 04.94.36.82.50**, la semaine précédant le jour du ramassage. Les déchets seront collectés selon un planning. Lors de votre appel le standard vous indiquera le jour de ramassage dans votre secteur. Les déchets doivent être déposés la veille pour le lendemain.

Comment conditionner mes déchets ?

Ils sont limités à 1 m³ maximum par sortie. Ils doivent être fagotés ou ficelés. Vous avez également la possibilité d'amener vous-même vos résidus de jardins directement à la déchetterie.

Que deviennent mes déchets verts ?

Ils sont envoyés dans un centre de compostage qui se situe à la Seyne sur Mer, où ils seront traités pour être transformés en compost.

Puis-je faire du compost moi-même ? Comment ça marche ?

La ville de Toulon en partenariat avec le SITTOMAT met à disposition des administrés toulonnais un composteur individuel (70 cm / 70 cm). Les composteurs individuels permettent à leurs utilisateurs de recycler les déchets organiques de la famille et du jardin, les déchets de cuisine comme les épluchures et les restes de repas (sauf poissons, viandes et os), les coquilles d'œufs, le marc de café, le thé, les infusettes, ainsi que les autres déchets : les fumiers d'animaux, les cendres de bois, la sciure, les copeaux de bois non traités, les serviettes en papier (essuie-tout), etc. Pour faire votre compost vous-mêmes, Il faut disposer d'un jardin de 300 m² minimum et suivre quelques conseils :

- Le composteur doit être posé à l'extérieur sur une surface plane, si possible dans une zone semi-ombragée.
- La période optimale de compostage s'étend du printemps aux premiers grands froids.
- En hiver, bien que le processus de décomposition soit ralenti, il est nécessaire d'alimenter le composteur avec des déchets afin de préserver la vie des micro-organismes.

Quelques chiffres clés :

- Une moyenne de 340 tonnes de déchets verts collectés par an.

➤ Plus de 800 composteurs délivrés en 2012.

En savoir plus

▶ [Consultez la rubrique intitulée "le compostage" sur le site internet du Sittomat](#) [1]

Contacts -

[Service Propreté](#) [2]

▶ [TOUT L'ANNUAIRE](#) [3]

Mairie de Toulon

Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

Liens:

[1] <http://www.sittomat.fr/guide-pratique/compostage.html>

[2] <https://toulon.fr/service-proprete-0>

[3] <https://toulon.fr/annuaires>